



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 février 2008**

Délibération n° 2008-4817

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Soutien au développement du challenge Itech dans le cadre de la démarche Industries créatives - Subvention 2008**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 1er février 2008

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 12 février 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chevaller, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mmes David, Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gignoux, Giordano, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Julien-Laferrrière, Laréal, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, MM. Nissanian, Pacalon, Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Joly (pouvoir à M. Calvel), Daclin, Crimier (pouvoir à M. Malaval), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Bouju (pouvoir à M. Laurent), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Chapas (pouvoir à M. Assi), Collet (pouvoir à M. Communal-Haour), Mme Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), MM. Genin (pouvoir à M. Roche), Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Jeannot (pouvoir à M. Barret), Le Gall (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Mme Palleja (pouvoir à M. Allais), MM. Sardat (pouvoir à Mme Nachury), Sauzay (pouvoir à Mme Bertrix).

Absents non excusés : Mme Mailler, MM. Béghain, Bonnard, Buffet, Chaffringeon, Clamaron, Mmes De Coster, Desbazeille, MM. Galiano, Gigot, Girod, Guétaz, Guillemot, Lelièvre, Mmes Marquaille, Mosnier-Laï, M. Nardone, Mmes Orcel-Busseneau, Perrin-Gilbert, Pesson, Peytavin, MM. Philip, Rendu, Serres, Téodori, Terracher, Turcas, Vial.

Séance publique du 11 février 2008**Délibération n° 2008-4817**

commission principale : développement économique

objet : **Soutien au développement du challenge Itech dans le cadre de la démarche Industries créatives - Subvention 2008**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le challenge Itech est un concours d'innovation, initialement orienté vers la filière textile, qui vise à rapprocher entreprises et étudiants de l'enseignement supérieur sur des thèmes de recherche et sur des développements industriels.

La politique de Lyon Vision Mode, conduite par la Communauté urbaine et inscrite dans la démarche de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise, vise à développer l'innovation et la création, y compris avec une approche transversale associant d'autres secteurs d'activités.

La Communauté urbaine souhaite soutenir l'institut textile et chimique de Lyon (Itech Lyon) pour l'organisation du concours challenge Itech en 2008.

Le challenge Itech : objectifs

Le challenge Itech est organisé chaque année depuis 1992 par l'institut textile et chimique de Lyon. Les objectifs du concours sont les suivants :

- développer l'esprit d'innovation et de créativité des étudiants, en leur proposant de véritables projets industriels dans le cadre de leurs stages de fin d'étude,
- favoriser les transferts de technologie grâce à l'apport de compétences non présentes dans l'entreprise (équipes pluridisciplinaires de différentes écoles, accès aux laboratoires de recherche des écoles),
- développer des possibilités de création d'activités nouvelles, basées sur l'innovation et le développement de procédés et produits nouveaux.

Les résultats de l'édition 2007 du concours (15° challenge)

Sur les 19 projets lancés, 18 ont été présentés devant le comité scientifique et 7 ont été primés par le jury. Ils ont impliqué 17 partenaires industriels (pour 13 d'entre eux situés en région Rhône-Alpes dont six dans la Communauté urbaine), 34 étudiants et 11 écoles, laboratoires et universités. Les sujets d'études sont très variés :

- dix industriels ont entrepris une démarche de protection de droit de propriété industrielle, 18 études font l'objet d'une suite industrielle aux travaux conduits par les étudiants,
- une étude a été intégrée à un projet en cours de labellisation Techtera,

La remise des prix a été organisée en partenariat avec le pôle de compétitivité Techtera (environ 300 participants) avec un renforcement de la campagne de communication : valorisation des compétences locales (PME et écoles) et des retombées industrielles et commerciales du concours.

Les objectifs de la convention 2008 :

- la réalisation du prévisionnel du 16° challenge (2007-2008)

Le prévisionnel fin décembre 2007 était le suivant : 17 projets de recherche associant 17 entreprises partenaires, une trentaine d'élèves, avec le maintien de l'élargissement sectoriel avec deux études de secteurs connexes au textile (cosmétique, cuir) et le développement des synergies avec le pôle de compétitivité Techtera ;

- la préparation du 17° challenge (2008-2009)

L'objectif est d'inscrire une vingtaine de projets de recherche en s'appuyant :

- d'une part, sur la dynamique créée par les pôles de compétitivité, notamment Techtera et Plastipolis,
- d'autre part, dans l'esprit de la démarche industries créatives mise en place par la Communauté urbaine, sur la recherche d'une ouverture à des secteurs d'activité connexes au textile et des synergies possibles (plasturgie, cosmétologie, cuir, sports et loisirs, lingerie). Des partenariats actifs avec les syndicats et associations professionnelles de ces secteurs sont recherchés.

Le budget prévisionnel 2008

Libellé	Montant
Dépenses prévisionnelles	180 000 €
salaires	70 000 €
hébergement/structure	15 000 €
fonctionnement	50 000 €
organisation manifestation	25 000 €
dotation des prix	20 000 €
Plan de financement prévisionnel	180 000 €
région Rhône-Alpes	50 000 €
Communauté urbaine	20 000 €
chambre de commerce et d'industrie de Lyon	2 500 €
Première Vision	10 500 €
Union des constructeurs de machines textiles de France (UCMTF)	15 250 €
industriels partenaires et sponsors	51 750 €
Itech	30 000 €

L'évaluation 2008

L'évaluation 2008 de l'Itech, pour l'organisation du challenge Itech, portera sur le nombre de brevets déposés (au moins cinq) ; le nombre d'entreprises ayant donné une suite industrielle et/ou commerciale aux travaux de recherche (au moins huit) ; les retombées presse (réalisation d'un dossier de presse). Elle portera également sur le développement de la synergie avec les pôles de compétitivité et la poursuite de l'élargissement des projets conduits avec des PME de secteurs connexes au textile ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 20 000 € à l'institut textile et chimique de Lyon pour le programme d'actions 2008.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de subvention avec l'institut textile et chimique de Lyon précisant les modalités de versement suivantes : 80 % versés dans un délai global de 45 jours suivant réception, par la Communauté urbaine, du certificat de notification de la présente convention à l'institut textile et chimique de Lyon et un deuxième versement de 20 % sur demande de l'institut textile et chimique de Lyon et sur remise du bilan détaillé des actions, portant sur les résultats de l'édition 2008 et de la préparation du challenge 2009 et du compte-rendu financier signé par l'expert comptable de l'association.

3° - Ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0862 selon la répartition suivante :

- 80 % en 2008, soit 16 000 €,
- 20 % en 2009, soit 4 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,